

24

LEGS  
Auguste BRUTAILS  
1859-1926  
373

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

raient les noms étrangers, et nous en avons sous les yeux, sans chercher plus loin, un exemple suffisant, puisque deux textes qui (la chose est sans conteste) se rapportent au même personnage nous le présentent sous deux formes étrangement différentes et à peu près inconciliables. Appliquer des théories philologiques dans ces conditions me paraît au moins aussi « étrange » que de voir un « Sluter » dans la graphie « Slesurre » à laquelle vous préférez l'autre (très douteuse) sans raison.

« Bien à vous.

« H. STEIN. »

HENRI DE VEZELAI.

Une notice insérée en 1893 dans le tome LIV de la *Bibliothèque de l'École des chartes*<sup>1</sup> a fait connaître en détail la part que maître Henri de Vezelai prit à l'administration du royaume sous les règnes de saint Louis et les bénéfices ecclésiastiques qui lui furent conférés. La récente publication du registre de Nicolas III<sup>2</sup> permet d'ajouter une page à la biographie de ce personnage. Une lettre du 12 septembre 1278 nous apprend qu'après la promotion d'Érard de Lésignes, évêque d'Auxerre, à l'évêché de Preneste en 1278, le chapitre d'Auxerre élit, pour lui succéder, maître Henri de Vezelay, prêtre, chapelain du pape, chanoine d'Auxerre et trésorier de Laon. Mais le pape n'approuva point cette élection parce que l'élu était borgne.

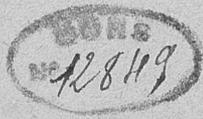
L'IMPRIMERIE A BORDEAUX EN 1508.



L'histoire de l'introduction de l'imprimerie à Bordeaux se résume en deux ou trois faits principaux : en 1486, un Allemand, nommé Svierler, conclut avec la jurade un traité bien connu ; cette tentative ne paraît pas avoir été suivie d'effet. En 1519, le premier livre bordelais connu sortit des presses de Gaspard Philippe. Dans l'intervalle, en 1514, et le 18 octobre, un bénéficiaire de Saint-Michel loua une petite presse à un imprimeur nommé Jean ou Pierre Baudouin. J'ai imprimé naguère ce contrat de location<sup>3</sup>.

Voici un texte, malheureusement bien vague, qui permet de reculer

- 1. P. 458-462.
- 2. *Registre de Nicolas III*, publié par Jules Gay, n° 121.
- 3. Voir ce document et un bref résumé de la question dans le *Bibliographe moderne* de 1898, p. 197-200.



jusqu'en 1508 le fonctionnement de l'imprimerie dans notre ville. Il se trouve dans les comptes de la fabrique de l'église métropolitaine Saint-André pour l'exercice 1508-1509. A cette époque, la fabrique avait de lourdes charges; elle avait entrepris de déposer et de refaire partie des voûtes de la nef et de les enserrer dans tout un système d'arcs-boutants. Pour stimuler la générosité des fidèles, le chapitre obtint, en outre du *pardon* concédé par le saint-siège, une indulgence accordée par l'archevêque. Il fallait rappeler au public ces indulgences. En avril 1516, on paya 12 sols tournois à « Jacmot, maistre scripvain, pour « avoir faict et escript douze carteaulex ou escripteaulex en parchemyn « pour mettre pour les portes, narratifz du commensament du pardon « acostumé en l'église de Saint-André que auxi pour les pousser<sup>1</sup>. »

Or, en 1508, à la fin d'avril ou mai, l'*ouvrier*, c'est-à-dire le trésorier de l'œuvre, acquitta diverses dépenses pour le *pardon* de l'archevêque. Je transcris ici d'après un compte des archives de la Gironde (G. 504) les articles afférents à ces dépenses :

« Item, de mandato capituli, solvi domino Johanni Bardin, qui, ut  
 « secretarius Reverendissimi domini Burdegalensis archiepiscopi, fecit  
 « certa mandata ad plures parrochias pro venia ejusdem Reverendis-  
 « simi domini et signavit m<sup>e</sup> placaria et ultra pro eadem venia, eidem  
 « solvi m<sup>e</sup> scuta auri valentia . . . . . vii ff.  
 « Item, solvi illi imprimatori qui fecit dicta placaria pro dicta  
 « venia . . . . . ii ff. xl ard.  
 « Item, solvi menuserio qui fecit et sculpavit ymagines et arma  
 « domini archiepiscopi in dictis placars . . . . . ii ff. »

Ces articles ne paraissent pas comporter de commentaire. Je me bornerai à rappeler que le franc bordelais est une monnaie de compte, qui se divisait en 60 liards. La valeur absolue du franc bordelais variait naturellement suivant les espèces qui étaient données en paiement : j'estime que cette valeur était, en moyenne, d'environ 4 fr. 50.

J.-A. BRUTAIS.

1. Archives de la Gironde, G. 507. — En 1588, Millanges, l'imprimeur bien connu, reçut une certaine quantité de froment « pour avoir imprimé les pardons » (G. 242, fol. 750).